

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016077	Date d'inspection Le 16 mai 2025		
Nom de l'établissement Garderie Les Lumignons		Numéro de téléphone (506) 453-7700		
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mélika Belliveau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

À l'arrivée de la mentore en assurance de la qualité, les enfants d'une classe étaient en train de diner. Les éducateurs étaient assis à une autre table et surveillaient les enfants pendant qu'ils mangeaient. Les enfants de l'autre classe s'adonnaient à des activités de jeu libre comme des jeux de légos, des blocs magnétiques et des dessins. Une éducatrice a été observée en train de peindre les ongles d'un enfant tandis que l'autre éducatrice a été observée en train de nettoyer l'aire de jeu intérieure. Les deux salles de classe étaient propres et bien organisées, avec du matériel de jeu à une hauteur accessible. Les allergies étaient affichées dans les deux salles de classe et les présences quotidiennes étaient prises.

Après avoir fini de manger, les enfants du premier groupe ont été encouragés à se laver les mains, puis à participer à des activités de jeu libre telles que la lecture. Les éducateurs ont été observés en train de désinfecter les tables et les chaises et de balayer les sols. Pendant ce temps, les éducateurs de l'autre groupe ont été entendus en train de négocier avec les enfants l'heure à laquelle ils voulaient aller jouer dehors. L'éducatrice a fait voter les enfants pour savoir qui voulait sortir maintenant et qui voulait sortir dans 30 minutes. Les enfants ont voté et ont décidé d'attendre 30 minutes pour sortir.

L'autre groupe a été observé en train de jouer à « poisson et baleine », un jeu de tag dans la salle de classe. Pendant ce temps, un enfant s'est coupé le doigt et l'éducatrice s'est immédiatement occupée de lui. L'éducateur a été observé en train de mettre des gants, puis de désinfecter la main de l'enfant avant de lui mettre un pansement. Après avoir joué à « poisson et baleine », les enfants ont commencé à jouer à « duck duck goose », un autre jeu de « tag ». Les éducateurs étaient assis à la table et supervisaient les enfants pendant qu'ils jouaient. Vers 14h15, une éducatrice a été observée en train de préparer l'activité tie-dye pour les activités « meli-melo » de l'après-midi.

À 14h30, les activités « meli-melo » ont commencé dans chaque classe. Les éducateurs ont appelé les enfants par leur nom et leur ont donné un maillot de couleur pour identifier leur groupe, puis ils ont dirigé les enfants vers les éducateurs responsables de leur activité. Les éducateurs ont respecté les ratios enfants/personnel à tout moment et on les a entendus communiquer entre eux par talkie-walkie. Les enfants ont été observés en train de faire de l'art tie-dye, des bateaux en papier et des projets de construction.

Commentaires généraux

Les dossiers du personnel ont été vérifiés et tous les documents nécessaires étaient présents. 5 profils d'enfants ont été vérifiés et l'un d'entre eux n'avait pas de médecin de famille. Nous rappelons que lorsqu'un enfant n'a pas de médecin de famille, il faut l'indiquer dans son dossier.

original signé par
Mélika Belliveau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mai 2025

Date

original signé par
Valerie Lavigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mai 2025

Date